

4.1 (suite)

entendre qu'une révision de la politique en matière de télévision payante aurait lieu avant cette date. En avril 1988, le ministre des Transports et des Communications qui était alors en fonction annonça qu'un groupe de fonctionnaires de son ministère allait effectuer cette révision. Celle-ci consisterait à examiner les options relatives à l'introduction de la télévision payante mais non à recommander des options ni à défendre des politiques particulières. L'enquête fut menée à l'interne, sans présentations publiques. Les résultats de la révision³ furent publiés au début de cette année et ils sont présentés dans la section suivante.

En outre, au début de l'année 1989, le "Standing Committee on Transport, Communications and Infrastructure" de la Chambre des Représentants (qu'on appelle couramment le Comité Saunderson) commençait à mener sa propre enquête sur les nouveaux services reliés à la radiodiffusion. La section 6.3 traite brièvement de cette enquête.

4.2 Le rapport de DOTAC

Le rapport intitulé "Future Directions for Pay Television in Australia" examinait plusieurs répercussions sociales, économiques, techniques et industrielles d'une éventuelle introduction de la télévision payante en Australie. Il considérait deux modèles possibles pour la structure de ce secteur, selon qu'on envisage ou non une séparation entre le système de transmission et le contenu. Les deux modèles sont les suivants :

- * un modèle de type "radiodiffusion" : l'exploitant d'un réseau de télévision payante contrôlerait le système de transmission (émetteurs terrestres, satellites ou câble) et les sources d'émissions (le contenu). On considère qu'un tel système favoriserait la création d'un monopole de la fourniture de services de télévision payante et exigerait par conséquent l'établissement d'un puissant régime de réglementation de ces exploitations, pour protéger les intérêts du public;
- * un modèle de type "édition" : les télécommunicateurs nationaux fourniraient le système de transmission que les exploitants utiliseraient pour fournir des services de télévision payante concurrentiels. On considère qu'un tel système n'exigerait qu'un modeste régime de réglementation, puisque les participants seraient obligés d'entrer en concurrence les uns avec les autres.